



-  A1 - Servitudes relatives à la protection des forêts soumises au régime forestier
- AS1 - Protection des eaux
-  point de captage d'eau potable
-  périmètre de protection éloignée
-  périmètre de protection rapprochée
- AC1 - Monuments historiques
-  Monument Historique inscrit
-  périmètre de protection de 500 mètres
-  I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- PT1 - Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
-  zone de garde
-  zone de protection
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
-  zone primaire de dégagement
-  zone secondaire/spéciale de dégagement ; secteur de dégagement

Les représentations cartographiques des servitudes sont fournies à titre informatif. Elles ne dispensent pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs.

maître d'ouvrage :  
**SIVU Sauer-Pechelbronn**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### Servitudes d'Utilité Publique Commune de Lampertsloch

REVISION N°1  
PLUj ARRETE  
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Syndical en date  
du 9 octobre 2018.

A Merkwiler-Pechelbronn, le  
Le Président, M. Alfred KREISS,